

GARANTIES ACACIA - ANTHEMIS



GARANTIES ACACIA - ANTHEMIS

2025

NATURE DES SOINS

REMBOURSEMENT TOTAL (Sécurité Sociale + Mutaero)

ACACIA

ANTHÉMIS

HOSPITALISATION MÉDICALE - CHIRURGICALE - MATERNITÉ

FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER

Forfait journalier illimité sauf établissements médico - sociaux (type MAS, EHPAD...)	Frais réels	Frais réels
---	-------------	-------------

HONORAIRES

Honoraires médecins adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	125% BR	130% BR

CHAMBRE PARTICULIERE

Chambre particulière illimitée (1)	63.40€/jour	74.50€/jour
Lit accompagnant enfant - de 16 ans et adulte de + de 70 ans	31.70€/jour	31.70€/jour

AUTRES

Frais de séjour - établissement conventionné	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour - établissement non conventionné	150% BR	200% BR
Transport sanitaire	115% BR	115% BR

DENTAIRE (devis préalable obligatoire)

Sous réserve de prise en charge accordée par le réseau partenaire Viamédis

Prothèse : devis obligatoire pour toute prestation effectuée par un professionnel de santé hors réseau Viamédis

Taux de remboursement exprimés en % identiques pour les actes du panier maîtrisé et du panier libre.

ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ - SOINS ET PROTHESES (2)

100% des frais réels

SOINS HORS 100% SANTÉ

Soins dentaires (AXI, END, SDE, ADC)	100% BR	100% BR
Inlay / Onlay	270% BR	350% BR

PROTHESES HORS 100% SANTÉ

Prothèses dentaires - prises en charge par la Sécurité Sociale	270% BR	350% BR
Prothèses dentaires - non prises en charge par la Sécurité Sociale - par an	215€	268€

AUTRES ACTES HORS 100% SANTÉ

Orthodontie, prise en charge par la Sécurité Sociale	200% BR	350% BR
Orthodontie non prise en charge par la Sécurité Sociale - par semestre	193.50€	387€
Traitement maladie parodontale - surfaçage, débridement	NR	158.50€ / an
Implantologie (limitée à 2 implants/an)	NR	317€/implant

MÉDECINE COURANTE

HONORAIRES PARAMÉDICAUX

Honoraires auxiliaires médicaux (dépassement d'honoraire pris en charge si remboursé par la Sécurité Sociale)	100% BR	100% BR
---	---------	---------

HONORAIRES ET ACTES MÉDICAUX

Honoraires médicaux optam/optam-co	150% BR	200% BR
Honoraires médicaux non optam/optam-co	125% BR	130% BR

Les remboursements Mutaero interviennent dans le cadre du parcours de soins coordonnés, dans la limite des frais réels, en complément de ceux du régime général de la Sécurité Sociale et de tout autre organisme. Ne seront remboursés que les dépassements d'honoraires considérés comme autorisés par la Sécurité Sociale. Les taux du régime obligatoire et le total sont donnés à titre indicatif dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés.

BR : Base de Remboursement <> FR : Frais Réels <> SS : Sécurité Sociale <> NR : Non Remboursé. Les remboursements et forfaits concernent chaque bénéficiaire.

Tous les forfaits, limites et plafonds s'entendent par année civile

Les médecins signataires des DPTAM « Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée » (OPTAM / OPTAM-CO) s'engagent à limiter le montant de leurs dépassements d'honoraires.

	ACACIA	ANTHÉMIS
Actes médicaux optam/optam-co (imagerie médicale, actes de chirurgie, actes techniques)	120% BR	140% BR
Actes médicaux non optam/optam-co (imagerie médicale, actes de chirurgie, actes techniques)	100% BR	120% BR
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE		
Analyses	110% BR	120% BR
MÉDICAMENTS - AUTRES		
Médicaments (vignettes bleues et blanches)	100% BR	100% BR
Orthopédie, petits et grands appareillages, prothèses capillaires et mammaires	130% BR	360% BR
Séances de psychologie dans le cadre du dispositif Mon Soutien Psy	Selon les modalités réglementaires	

OPTIQUE (devis préalable obligatoire)

Forfait limité à une paire de lunette (1 monture + 2 verres, de classe A, B ou mixte) tous les deux ans par bénéficiaire (sauf pour les -16 ans et changement de dioptrie justifiée avec une paire maximum par an) apprécié à la date du premier achat optique (événement de Sécurité Sociale faisant foi)

ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ - Verres et montures de classe A, suppléments et options (2)	100% des frais réels
---	-----------------------------

MONTURE "Classe B" HORS 100% SANTÉ

Monture	100€	100€
---------	------	------

VERRES "Classe B" HORS 100% SANTÉ

Verre simple (3) (par verre)	100€	150€
Verre complexe (4) (par verre)	225€	265€
Verre très complexe (5) (par verre)	275€	325€

LENTILLES

Lentilles acceptées ou refusées par la SS - forfait annuel	127€	222€
--	------	------

CHIRURGIE

Chirurgie oculaire - forfait annuel	254€	317€
-------------------------------------	------	------

Classe MIXTE : Possibilité de panacher les équipements de la classe A avec ceux de la classe B

AIDES AUDITIVES (devis préalable obligatoire)

Prise en charge une fois tous les quatre ans, à compter de la date de la dernière facturation de l'appareil ayant fait l'objet d'une prise en charge par la Sécurité Sociale

ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ - aides auditives de classe I (2)	100% des frais réels
--	-----------------------------

Aides auditives offre libre Classe II (par oreille) HORS 100% SANTÉ	130% BR	360% BR
Accessoires (piles, embout...) pris en charge par la Sécurité Sociale	100% BR	100% BR

AUTRES PRESTATIONS

Médecines douces (6) (acupuncture, mésothérapie, chiropractie, ostéopathie, pédicurie, psychothérapie, psychomotricité, diététique, méthode Mézières)	100€/an	150€/an
Cure thermale acceptée par la Sécurité Sociale	100%BR + 200€/an	100%BR + 254€/an
Allocation naissance ou adoption (après inscription de l'enfant)	200€	254€

PRÉVENTION

Ostéodensitométrie non remboursée - forfait annuel par bénéficiaire	50€	50€
Vaccins non remboursés dans la limite de 100€ par an	50% frais réels	50% frais réels
Pack prévention (6) (ergothérapie, dépistage des troubles de l'audition ou du langage par orthophoniste, autotensiomètre, test hémocult)	200€ / an	200€ / an
Vie sans tabac (substituts nicotiniques prescrits dès le 2ème mois de traitement)	70€ / an	70€ / an

(1) la prise en charge de la chambre particulière est limitée à 45 jours en psychiatrie, long séjour, maison de repos ou convalescence, centre de rééducation, diététique. Le jour de sortie n'est pas pris en charge.;

(2) tels que définis réglementairement.

(3) Verres simples : Verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre – 6,00 et + 6,00 dioptries / Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre – 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries / Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries

(4) Verres complexes : Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de – 6,00 à + 6,00 dioptries / Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre – 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries / Verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à – 6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie / Verre unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries / Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre – 4,00 et + 4,00 dioptries / Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre – 8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries / Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries

(5) Verres très complexes : Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de – 4,00 à + 4,00 dioptries / Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre – 8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries / Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à – 8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie / Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.

(6) seules les prestations énumérées sont prises en charge, sous réserve de présentation d'une facture du praticien mentionnant sa qualification

Médecines douces : Pour toute demande de prise en charge par Mutaero, vous devez présenter une facture datée, signée, acquittée avec le tampon du praticien.

LES SERVICES INCLUS

Mutaero vous propose plus qu'une offre complémentaire santé ! Nous incluons dans toutes nos garanties complémentaires santé, en plus des remboursements de soins, une multitude de services qui complètent idéalement la garantie santé !

- **Une assistance complète :** en cas de maladie, accident ou hospitalisation vous bénéficiez de services à domicile : aide aux déplacements, aide à la toilette, aide à domicile, portage de repas ou de médicaments, gardes (enfants, animaux).
- **Le réseau de soins Kalixia** vous permet de réduire votre reste à charge en optique, dentaire et audiologie
- **Le contrôle des prestations dentaires** pour limiter le reste à charge
- **Un espace adhérent et une application mobile** pour retrouver votre tableau de garanties, les remboursements perçus, l'échéancier, la carte de tiers payant....Vous pouvez même déposer des documents (devis, courrier...) sur un espace sécurisé, à destination de la mutuelle, pour une gestion plus efficace.
- **Des ateliers prévention** qui vous permettent d'acquérir les bons réflexes pour améliorer votre bien-être et votre santé.
- **Une action sociale** en faveur des adhérents confrontés à des difficultés ponctuelles liées à la maladie, au chômage, à des problèmes familiaux ou financiers. Ce fonds d'action sociale permet d'accompagner les adhérents les plus en difficultés dans l'accès aux soins.
- **La téléconsultation médicale** effectuée à distance, sans prise de rendez-vous, et réalisée par messagerie ou en visio.
- **Le tiers payant Viamédis** (le 1er opérateur de Tiers Payant qui collabore avec plus de 250 000 professionnels de santé en France), pour éviter l'avance des frais des dépenses de santé.

Découvrez plus en détail les services offerts par Mutaero sur www.mutaero.net

NOUS CONTACTER

Vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h30 :

- **Par téléphone :** 09 69 36 80 80 (appel non surtaxé)
- **Par email :** accueil@mutaero.net

- **Par courrier :** Mutaero
34, boulevard Riquet
CS 21504
31015 Toulouse cedex 6